

voyageurs et d'effets sur la route Dawson. Si oui, quand les annonces ont-elles été faites, et à quelles conditions le gouvernement se propose-t-il de donner le contrat.

L'HON. M. MACKENZIE.—Les annonces ont paru, autant que je puis me rappeler, en mars 1874, et les soumissions déposées devant la Chambre. La plus basse soumission, je pense, fut acceptée, et le contrat devait continuer en vigueur d'année en année.

NATURALISATION DES AUBAINS.

M. YOUNG fait une motion pour obtenir des copies de toute dépêche où dépêches reçues du gouvernement impérial au sujet de la naturalisation des Aubains depuis la dépêche du comte de KIMBERLEY en date du 3 septembre 1873. Il dit que la dépêche du comte de KIMBERLEY en date du 3 septembre 1873, mentionnait que d'autres correspondances seraient probablement échangées entre le gouvernement impérial et les divers gouvernements des colonies, sur cette importante question. Il désirait, avant de prendre aucune action, s'assurer si de telles dépêches avaient été reçues, et si oui, il espérait qu'elles seraient soumises à la Chambre.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il n'est pas bien certain s'il y avait eu d'autre correspondance sur le sujet auquel l'hon. député avait fait allusion. Il pensait que non, mais il prendra des renseignements et en informera l'hon. monsieur demain.—Motion adoptée.

DISTRIBUTION GRATUITE DES LETTRES A MONTRÉAL.

M. OLIVER propose qu'il soit ordonné par cette Chambre qu'un état de la dépense annuelle se rattachant à la livraison gratuite des lettres et papiers dans la cité de Montréal, soit mis devant cette Chambre.—Motion adoptée.

EXAMINATEURS DES INSPECTEURS DE POISSON.

M. FORBES propose une adresse demandant un état indiquant le nombre de comtés dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, où des examinateurs d'inspecteurs de poisson ont été nommés; le nombre d'inspecteurs nom-

més dans chaque comté; la quantité de poisson et d'huile de poisson inspectée; la désignation du colis, et par qui l'inspection a été faite ainsi que le montant des honoraires perçus. Il demande que cet état soit soumis à la Chambre, aussitôt que possible.—Adopté.

LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LA COLOMBIE ANGLAISE ET LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

M. THOMPSON (Caribou), propose qu'il soit voté une adresse demandant à SON EXCELLENCE de vouloir bien prendre des mesures nécessaires pour faire définir sans délai la ligne frontière entre la Colombie-Anglaise et le territoire du Nord-Ouest, (spécialement au nord-est de la Colombie-Anglaise), dans la prévision d'une immigration considérable vers les régions aurifères récemment découvertes sur le versant arctique des montagnes. Il dit qu'il expliquera brièvement les raisons qui l'ont porté à soumettre la motion devant la Chambre. Les mineurs qui se sont établis dans la région arrosée par la rivière Stikeen, ont remonté la rivière 160 milles, et traversé les hauteurs qui séparent les eaux déversées par le Stikeen dans l'océan Pacifique de celles qui sont finalement versées dans l'océan Arctique par le fleuve Mackenzie. Dans l'espace de trois mois,—car les mineurs n'étaient arrivés là qu'à une saison avancée,—entre un million et un million et quart de piastres valant d'or avaient été recueillis dans les tributaires du Mackenzie. Un certain nombre de mineurs se sont rendus à deux cent cinquante milles plus haut qu'aucun point alors connu; y ont déposé des provisions, et poursuivi des opérations minières dans cette section. En voyageant dans un pays inculte il est impossible pour ces gens de savoir en quel endroit ils traversent la ligne frontière qui sépare la Colombie-Anglaise du territoire du Nord-Ouest, et en quel temps ils changent de juridiction. Le juge-en-chef de la Colombie-Anglaise, dans un voyage qu'il fit dans cette section l'année dernière, a pris des notes d'après lesquelles il conclut que les mines alors exploitées: étaient entre le 58° et 59° parallèle de latitude nord—la ligne frontière étant à 60°—et quand les mineurs s'étaient avancés entre 250 à